

MAIRIE



LE PLAN DE LA TOUR

## DOSSIER MARIAGE

### DOSSIER À DEPOSER PAR LES DEUX FUTUR(E)S ÉPOUX(SES) SUR RENDEZ-VOUS

Contactez le Pôle Citoyenneté/Affaires Générales  
Mme BOULET

☎ 04.94.55.07-58

### LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

#### **Les futurs époux doivent justifier d'un domicile ou d'une résidence sur la commune**

- ☞ Fiche de renseignements (document joint)
- ☞ Attestations sur l'honneur (une par futur époux)

- ☞ Justificatif de domicile et/ou de résidence de moins de 3 mois.
- ☞ Justificatif de domicile/ou de résidence des parents en cas d'absence de domiciliation au Plan de la Tour + attestation sur l'honneur d'un des deux parents + photocopie de la carte d'identité du parent qui l'établit.

#### **FUTUR(S) ÉPOUX FRANÇAIS(E) :**

- ☞ Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois au jour du dépôt du dossier du mariage (si avant la célébration du mariage, l'état-civil d'un des futurs époux a été modifié, en aviser l'officier de l'état-civil)
- ☞ Photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour, passeport ou permis de conduire) en cours de validité.

#### **FUTUR(S) ÉPOUX ETRANGER(S) :**

- ☞ Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 6 mois à la date du mariage ou acte de naissance plurilingue.
- ☞ Certificat de Célibat de moins de 6 mois à la date du mariage.
- ☞ Certificat de coutume.
- ☞ Certificat de capacité matrimoniale (Selon le Pays)
- ☞ Photocopie d'une carte de séjour ou passeport en cours de validité.

#### **POUR LES TEMOINS (1 à 2 maximum par futurs époux) :**

- ☞ Photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour, passeport ou permis de conduire) en cours de validité pour chacun des témoins

**ENFANTS EN COMMUN :**

- ✂ Copie intégrale de l'acte de naissance des enfants de moins de 3 mois
- ✂ Livret de famille

**SI LES FUTURS CONJOINTS CONTRACTENT UN CONTRAT DE MARIAGE :**

- ✂ Attestation du notaire justifiant de ce contrat

**SI L'UN OU LES 2 FUTURS CONJOINTS SONT DIVORCE(S) D'UNE PRÉCÉDENTE UNION :**

- ✂ Vérifier que la mention du divorce est bien mentionnée sur la copie intégrale de l'acte de naissance
- ✂ Si non mentionnée, copie intégrale de votre acte de mariage.

**SI L'UN OU LES 2 FUTURS ÉPOUX EST VEUF OU VEUVE :**

- ✂ Copie intégrale de l'acte de décès du conjoint décédé.



## MARIAGE

Célébration prévue le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_

ENTRE	MONSIEUR / MADAME	MONSIEUR / MADAME
Nom		
Prénom(s)		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Nationalité		
Profession		
Domicile		
Résidence		
Etat antérieur au Mariage	Célibataire – Veuf(ve) – Divorcé(e) Depuis le	Célibataire – Veuf(ve) – Divorcé(e) Depuis le
Nom du précédent conjoint		
Téléphone		
PARENTS		
Nom et prénoms du Père		
Profession		
Décédé, disparu, autre.		
Domicile		
Nom et prénoms de la Mère		
Nom d'épouse		
Profession		
Décédé, disparu, autre.		
Domicile		
TEMOINS		
Nom et prénom(s) (1)		
Nom d'épouse		
Profession		
Domicile		
Nom et prénom(s) (2)		
Nom d'épouse		
Profession		
Domicile		

## CONTRAT DE MARIAGE

signé le	
par Maître	
Notaire à	

## FUTUR DOMICILE CONJUGAL

--

## ENFANTS (reconnus par les 2 futurs époux)

*Nom, prénoms, date et lieu de naissance*


Une cérémonie religieuse est elle prévue ?

Si oui à quelle date ?



# ATTESTATION SUR L'HONNEUR

SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_  
NOM (en majuscules) et prénoms

né(e) l \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
date commune et département

atteste sur l'honneur

(cocher les lignes utiles)

avoir mon **domicile** sis \_\_\_\_\_  
adresse complète

depuis le \_\_\_\_\_

avoir ma **résidence** sise \_\_\_\_\_  
adresse complète

depuis le \_\_\_\_\_ jusqu'au \_\_\_\_\_

exercer la **profession** de \_\_\_\_\_

être **célibataire**

être **veuf(ve)**

être **divorcé(e)**

**ne pas** être **remarié(e)**

qu'un **jugement de séparation de corps** a été prononcé contre moi  
 (ci-joint extrait du jugement)

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature,

Article 441-7 du Code Pénal : Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MADAME LE MAIRE

MAIRIE DE LE PLAN-DE-LA-TOUR - PLACE FOCH - 83120 LE PLAN-DE-LA-TOUR - TÉLÉPHONE 04 94 55 07 55 - FAX 04 94 55 07 50



# ATTESTATION SUR L'HONNEUR

SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_  
NOM (en majuscules) et prénoms

né(e) l \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
date commune et département

atteste sur l'honneur

(cocher les lignes utiles)

avoir mon **domicile** sis \_\_\_\_\_  
adresse complète

depuis le \_\_\_\_\_

avoir ma **résidence** sise \_\_\_\_\_  
adresse complète

depuis le \_\_\_\_\_ jusqu'au \_\_\_\_\_

exercer la **profession** de \_\_\_\_\_

être **célibataire**

être **veuf(ve)**

être **divorcé(e)**

**ne pas être remarié(e)**

qu'un **jugement de séparation de corps** a été prononcé contre moi  
 (ci-joint extrait du jugement)

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature,

Article 441-7 du Code Pénal : Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MADAME LE MAIRE

MAIRIE DE LE PLAN-DE-LA-TOUR - PLACE FOCH - 83120 LE PLAN-DE-LA-TOUR - TÉLÉPHONE 04 94 55 07 55 - FAX 04 94 55 07 50